

## LE PROGRAMME D'EMPLOIS FORESTIERS

**Question n° 4389—M. Scott (Victoria-Haliburton):**

1. Avant d'annoncer le Programme d'emplois forestiers, le ministère de l'Environnement a-t-il consulté les travailleurs de ce secteur pour leur demander quel serait le meilleur moyen de créer davantage d'emplois?

2. Le ministère a-t-il consulté les transformateurs de bois pour déterminer si le marché peut absorber davantage de bois?

3. Le ministère a-t-il fait une analyse du marché pour déterminer comment le bois supplémentaire influera sur le prix présentement payé aux producteurs par les transformateurs?

4. Comment le ministère croit-il que ce programme touchera les travailleurs actuels du secteur forestier?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement):** 1. Oui, le ministère de l'Environnement a effectivement consulté des groupes d'industries forestières avant d'annoncer la partie du Programme fédéral de création d'emplois concernant le secteur forestier.

2. Non, le ministère n'a pas consulté les transformateurs de bois, car on évite précisément dans le programme de produire davantage de bois, sauf sous forme d'une petite quantité de sous-produit provenant des travaux d'amélioration des peuplements.

3. Non. Comme le volume de bois supplémentaire serait minime et que le volume de bois produit par les travaux d'amélioration des peuplements ne serait en aucun cas suffisant pour influencer sur les marchés et les prix, aucune analyse n'a été nécessaire.

4. Le programme favorisera les employeurs du secteur forestier en gardant les travailleurs mis à pied dans la communauté locale. Les employeurs pourront ainsi disposer de la main-d'œuvre locale lorsque les conditions économiques redeviendront normales. En outre, les travaux d'amélioration des peuplements aideront à assurer l'approvisionnement de bois à long terme, protégé ainsi l'avenir de ces employeurs.

## LA SCHL—LE REFUS DE FONDS AU GROUPE INTER FAITH HOUSING

**Question n° 4391—M. Hawkes:**

1. Le bureau de Calgary de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-il refusé des fonds au groupe Inter Faith Housing qui avait demandé la construction de logements à l'intention des personnes âgées et, le cas échéant, pourquoi?

2. A-t-on refusé de l'argent à d'autres groupes et, le cas échéant, a) combien, b) à quels groupes?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe comme suit:

1. La SCHL n'a pu approuver une demande d'aide du groupe Inter Faith Housing, dans le cadre du Programme d'aide aux coopératives et aux organismes sans but lucratif, à cause d'une insuffisance de fonds budgétaires.

2. Oui. a) Trois autres groupes sans but lucratif s'occupant de promouvoir la construction de logements pour personnes âgées ont appris qu'il était impossible d'obtenir des fonds, dans le cadre du budget de l'année 1982, pour la réalisation de leurs projets; b) Chinese United, Church, Calvin Hungarian Church et Orthodox Brotherhood of Calgary.

## LA SCHL—LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

**Question n° 4392—M. Hawkes:**

1. L'an dernier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle financé la construction d'appartements pour personnes âgées à Calgary et, le cas

*Questions au Feuilleton*

échéant, a) combien de logements ont été construits, b) quel était le coût du projet?

2. Le ministre responsable de la Société sait-il qu'on a demandé des fonds supplémentaires pour construire d'autres appartements pour personnes âgées cette année et, le cas échéant, a) combien de logements a-t-on demandés, b) quel était le coût du projet et combien de personnes y aurait-on logées?

3. Le ministre peut-il dire pourquoi on a refusé ce financement à un moment où l'on a grandement besoin de logements subventionnés pour les plus de 65 ans à Calgary?

4. Le gouvernement a-t-il pour principe de refuser ce genre de financement afin de subventionner d'autres projets qu'il estime plus valables?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe comme suit:

1. Oui. a) Logement pour personnes âgées—142 logements; projets privés d'aide aux coopératives et aux organismes sans but lucratif (certains logements seraient probablement occupés par des personnes âgées)—261 logements. De plus, en 1981, la SCHL s'est engagée à participer aux pertes d'exploitation de 421 logements pour personnes âgées, en vertu de l'article 44.1a) de la Loi nationale sur l'habitation, dans la région de Calgary. b) Logement pour personnes âgées—8,916,000 dollars; projets privés d'aide aux coopératives et aux organismes sans but lucratif—18,401,000 dollars.

2. Oui. a) Deux projets totalisant 142 logements. b) Les coûts des projets n'ont pas été fixés et on ignore combien de personnes y seront logées.

3. Les restrictions budgétaires ne permettent pas le financement de tous les projets de logement social pour lesquels on demande des subventions en vertu des Programmes d'aide aux coopératives et aux organismes sans but lucratif.

4. Non.

## LA SCHL—L'APPEL CONTRE LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT

**Question n° 4393—M. Hawkes:**

1. Le ministre des Travaux publics responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-il reçu du groupe Inter Faith Housing une lettre dans laquelle celui-ci en appelait d'une réduction de financement?

2. Le ministre a-t-il répondu à la lettre et sinon, a) pourquoi, b) peut-il préciser combien de temps il faudra pour préparer une réponse?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics):** La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe comme suit: 1. Oui. 2. Oui. a) et b) Sans objet.

## LES PANNEAUX PUBLICITAIRES DU GOUVERNEMENT

**Question n° 4395—M. Gamble:**

1. Le ou vers le 1<sup>er</sup> avril 1982, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il érigé ou fait ériger un certain nombre de panneaux publicitaires unilingues français dans la région du Toronto métropolitain et, le cas échéant, combien de panneaux de ce genre ont été érigés par ou pour le Ministère, en Ontario, le et après le 1<sup>er</sup> avril 1982?

2. Au cours de la même période, combien de panneaux unilingues anglais ont été érigés dans la province de Québec?

3. Des agents du ministère chargés de l'érection des panneaux en Ontario ont-ils déclaré qu'aucun panneau unilingue anglais n'avait été érigé au Québec et, le cas échéant, comment le Ministère justifie-t-il le traitement de faveur accordé aux Canadiens francophones de l'Ontario, tout en refusant le même traitement aux Canadiens anglophones du Québec?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1. a) Oui, des panneaux publicitaires unilingues français ont été érigés dans la zone urbaine de Toronto, du 17 mars au 4 mai. (Les panneaux n'ont pas été tous érigés le même jour, certains l'ayant été après le 17 mars, tandis que d'autres ont été enlevés avant le 4 mai, mais tous sont restés en place